

Formation OPT & Télé

Formation obligatoire pour les AD & AP qui effectuent des OPT/Télé afin de satisfaire à l'ordonnance sur la radioprotection du 1er janvier 2018 ainsi qu'aux directives de l'OFSP et de la SSO

1

Partie théorique
8 modules

1 jour
à l'EPASC AMAD

30 participants max.

2

Partie pratique
OPT ou OPT & Télé
5 modules
(+3 modules Télé)

1/2 jour ou 1 jour
à l'EPASC AMAD
10 participants max.

3

Pratique au cabinet
30 OPT ou
30 OPT et 20 Télé
Télé = module supplémentaire

1 an / sous supervision
sur la place de travail

Après avoir suivi la formation et rempli les critères de réussite,
le **Certificat OPT & Télé ou le Certificat OPT**
est délivré.

Renseignements

OrTra SSVs
Av. du Général Guisan 1
3960 Sierre

Certifié ISO 9001:2015

www.ortrassvs.ch
dentaire@ortrassvs.ch

Coordination de la formation :
Sandra Brunner, Tél. 078 600 44 34

Prochaine session de formation OPT & Télé

SSO Société suisse des médecins-dentistes
Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Valais – Wallis



1

Partie théorique
8 modules de 45'

1 jour / à l'EPASC AMAD

30 participants max.

Pour l'ensemble des participants à la session :

Samedi 24 janvier 2026

de 8h15 à 12h et de 12h45 à 16h15

EPASC/ filière AMAD, pl. de la Gare 2, 1950 Sion

Dresse Marielle Coudray Huser

Médecin-dentiste, spécialiste en Orthodontie (CH)

Expérience en enseignement aux apprentis Assistantes et Assistants dentaires CFC

2

Partie pratique
OPT ou OPT & Télé
5 modules de 45'
(+3 modules de 45' Télé)

1/2 jour ou 1 jour
à l'EPASC AMAD
10 participants max.

Une seule date attribuée par participant - 10 participants max. par date :

Samedi 7 février 2026 ou 28 février 2026

Modules OPT : de 8h15 à 12h15/12h30 (+ Modules suppl. Télé : de 13h à 15h30)

EPASC/ filière AMAD, pl. de la Gare 2, 1950 Sion

Dresse Marielle Coudray Huser

Médecin-dentiste, spécialiste en Orthodontie (CH)

Expérience en enseignement aux apprentis Assistantes et Assistants dentaires CFC

3

Pratique au cabinet
30 OPT ou
30 OPT + 20 Télé
Télé = module supplémentaire

1 an / sous supervision
sur la place de travail

Transmettre à dentaire@ortrassvs.ch les examens réalisés + l'inscription à l'examen accompagnée de toutes les pièces demandées au plus tard le :

Mercredi 20 janvier 2027 à minuit

EXAMEN
30 questions
QCM

Seuls les candidats remplissant les conditions d'admission peuvent se présenter à l'examen.

Samedi 20 février 2027 de 9h à 9h45

EPASC/ filière AMAD, pl. de la Gare 2, 1950 Sion

Validation du dossier, finance de cours,
finance d'examen et pauses-café
OPT : 1100 francs OPT et Télé : 1300 francs

Renseignements

OrTra SSVs
Av. du Général Guisan 1
3960 Sierre

Certifié ISO 9001:2015

www.ortrassvs.ch
dentaire@ortrassvs.ch

Coordination de la formation :
Sandra Brunner, Tél. 078 600 44 34

Formation OPT & Télé

Formulaire d'inscription



Formulaire à transmettre à dentaire@ortrassvs.ch au plus tard le
20 décembre 2025

PERSONNE EN FORMATION MME ☐ M. ☐

NOM	
NOM jeune fille	
Prénom	
Adresse	
NPA Localité	
Date de naissance	
E-Mail	
Téléphone	
Lieu d'origine/ Nationalité	

FORMATION CHOISIE (Veuillez cocher)

- Cours OPT** ☐ à 1100 francs
Cours OPT et Télé ☐ à 1300 francs

Lieu, date

EMPLOYEUR/LIEU DE TRAVAIL

Cabinet /clinique	
Adresse	
NPA Localité	
Superviseur	MD ☐ HD ☐ AD certifiée OPT ☐
Prénom NOM	

Superviseur exerçant au cabinet
dentaire de la personne en formation ? Oui ☐ Non ☐

SESSION DE FORMATION

- 24.01.2026 : Partie théorique
- 07.02.2026* ou 28.02.2026* : Partie pratique
- 20.01.2027 **au plus tard** : Inscription à l'examen
- 20.02.2027 : Examen QCM

*Nous vous informerons par courriel de la date (demi-journée ou journée) retenue pour votre cours de pratique.

J'ai lu et j'accepte le règlement de la formation. ☐

Signature

Documents/pièces à joindre à l'inscription au format .PDF

- Copie du passeport ou de la carte d'identité + une copie du permis de séjour pour les ressortissants étrangers
- Copie du certificat fédéral de capacité ou du diplôme fédéral ou du diplôme SSO sous l'ancien droit ou d'un diplôme étranger équivalent reconnu (transmettre la reconnaissance) ; **avec autorisation d'effectuer des radiographies intraorales**
- Attestation de l'employeur concernant les rapports de travail, liste des assistant-e-s dentaires employé-e-s dans l'entreprise et liste des appareils de radiologie présents et autorisés dans l'entreprise
- Contrat de stage si la formation est effectuée sur une place autre que celle de l'employeur
- **SUPERVISEUR** : Coordonnées et diplômes (MD, HD, AD+OPT) du superviseur dans l'entreprise + Copie du certificat de formateur professionnel ou d'un perfectionnement ou formation en didactique équivalent ou description d'une activité similaire (p. ex. Assistantat avec dispense de cours durant le cursus ; Cours de formateur pour apprenti ; etc.)

Seuls les dossiers complets sont traités.

Renseignements

OrTra SSVs
Av. du Général Guisan 1
3960 Sierre

Certifié ISO 9001:2015

www.ortrassvs.ch
dentaire@ortrassvs.ch
Coordination de la formation :
Sandra Brunner, Tél. 078 600 44 34

Demande d'admission au test écrit du 20 févr. 2027



Formulaire à transmettre à dentaire@ortrassvs.ch au plus tard le
20 janvier 2027

CANDIDAT A L'EXAMEN

MME ☐ M. ☐

NOM	
NOM jeune fille	
Prénom	
Adresse	
NPA Localité	
Date de naissance	
E-Mail	
Téléphone	
Lieu d'origine/ Nationalité	

Cochez ce qui convient :

Première inscription ☐
à l'examen

Répétition ☐
(Prix sur demande)

J'ai lu et j'accepte les conditions d'admission à l'examen. ☐

Lieu, date

Signature

EMPLOYEUR/Lieu de travail

Cabinet /clinique	
Adresse	
NPA Localité	
Superviseur	MD ☐ HD ☐ AD certifiée OPT ☐
Prénom NOM	
Superviseur exerçant au cabinet dentaire de la personne en formation ?	Oui ☐ Non ☐

Examens radiologiques réalisés

Cochez ce qui convient :

30 OPT	☐
30 OPT + 20 Télé	☐

Fichiers à transmettre au format numérique à dentaire@ortrassvs.ch au plus tard le
20 janvier 2027

- Copie du passeport ou de la carte d'identité ou du permis de séjour, au format .pdf
- Attestation signée/visée de la main de l'organisateur de cours sur la participation aux cours théorique et pratique, au format .pdf
- Attestation(s) signée(s) de la main du formateur de cours OPT/Télé du cabinet stipulant que les examens radiologiques ont été réalisés en autonomie et sous supervision, au format .pdf
- 30 examens OPT (+ 20 Télé si module supplémentaire) **anonymisés et identifiés** par un numéro interne au cabinet, sous forme électronique
- Listing complété par le superviseur, sur la base des indications transmises, des OPT et télé réalisés par la personne en formation.

**Seuls les candidats ayant soumis un dossier complet
dans les délais seront autorisés à se présenter à
l'examen.**

Renseignements

OrTra SSVs
Av. du Général Guisan 1
3960 Sierre

Certifié ISO 9001:2015

www.ortrassvs.ch
dentaire@ortrassvs.ch

Coordination de la formation :
Sandra Brunner, Tél. 078 600 44 34

REGLEMENT DE LA FORMATION

Généralités

Le volume de travail est estimé à 40 heures réparties entre le temps de préparation, les jours de cours, l'organisation des examens et les discussions en entreprise.

1. Conditions d'admission

L'admission à la formation n'est pas garantie. Elle nécessite un **certificat ou diplôme reconnu** (MP12) et un **encadrement par un superviseur autorisé** ainsi que de la place disponible aux cours théoriques et pratiques. Il n'existe aucun droit à l'admission.

1.1 Certificats ou diplômes reconnus (MP12)

Seules les personnes titulaires de l'un des diplômes suivants, avec autorisation de radiographier, peuvent être admises à la formation :

- les assistantes ou assistants dentaires titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou
- les assistantes ou assistants dentaires titulaires d'un diplôme fédéral ou
- les personnes titulaires d'un diplôme SSO sous l'ancien droit ou
- les aides médico-dentaires ou
- les personnes qui disposent d'un diplôme étranger équivalent reconnu avec autorisation d'effectuer des radiographies

1.2 Encadrement : qualifications requises

Peuvent être admises à la formation, les participants bénéficiant de l'encadrement

- d'une ou d'un médecin-dentiste ou
- d'une ou d'un hygiéniste dentaire ou
- d'une assistante dentaire ou d'un assistant dentaire avec un certificat OPT valable et au minimum deux ans d'expérience professionnelle à un taux moyen de 100 %
- **et** qui a suivi des cours pour formateurs professionnels ou une formation ou un perfectionnement équivalent en didactique ou ayant pratiqué une activité similaire (*par exemple le cours de formateur pour apprenti*)

Si personne ne satisfait à ces conditions dans l'entreprise, la personne participant au cours ou son employeur sont tenus de faire appel à un tiers qui les remplit.

2. Procédure d'admission, frais d'écologie et annulation

2.1 Procédure d'admission et délai de paiement

- A. Le participant transmet à l'organisateur le formulaire d'inscription accompagné des documents exigés.
- B. L'organisateur examine le dossier d'inscription et informe le participant de son admissibilité aux cours.
- C. L'organisateur confirme au participant l'ouverture du cours dès que le nombre d'inscriptions est suffisant.
- D. A réception de la confirmation d'ouverture du cours, le participant règle le prix de la formation.

2.2 Frais de formation

Les frais de formation comprennent l'analyse du dossier d'inscription aux cours théoriques et d'inscription à l'examen, la finance des cours théoriques + pratique, les frais d'examens, l'établissement des attestations de formation, les frais à reverser à SSO Suisse (200 francs + TVA par participant et forfait de 1950 francs + TVA) et une petite collation aux pauses café.

Ils doivent être réglés dès confirmation d'ouverture du cours ; au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Le matériel nécessaire pour le travail au cabinet sous supervision, les frais de répétitions de l'examen ou tout autre frais (assurance, hébergement, déplacement, repas de midi, etc.) ne sont pas compris dans les frais de formation.

Finance d'inscription :	Cours OPT	1100 francs
	Cours OPT + Télé	1300 francs

Coordonnées bancaires :

IBAN CH31 0076 5000 U088 3384 6
BIC/SWIFT BCVSCH2LXXX
Banque Cantonale du Valais, CH-1950 Sion
Païement en CHF (francs suisses)
Frais bancaires en sus à votre charge

2.3 Annulation d'inscription par le participant

Toute annulation d'inscription doit être transmise par écrit à l'OrTra SSVs ; des frais d'annulation peuvent être appliqués :

- 400 francs si annulation après confirmation de l'ouverture de cours
- 550 francs ou 650 francs si annulation 15 jours avant le début de la formation
- 100% des frais de formation si absence ou non-participation

2.4 Annulation du cours par l'organisateur

Pour des raisons impératives, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une session de formation, par ex. si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si le formateur est malade. Si la formation n'a pas lieu, les participants sont intégralement remboursés et toute prétention de dédommagement est exclue.

3. Thèmes des cours théoriques et pratiques

Les contenus des cours suivent les directives de l'ordonnance sur la formation en radioprotections et sont proposés par la Société suisse de radiologie dentaire et maxillo-faciale, en collaboration avec l'OFSP. Ils visent à transmettre les bases théoriques des procédures de radiologie extraorale en deux dimensions ainsi que les connaissances et compétences pratiques.

3.1 Cours théoriques - 8 modules de 45 minutes

- Module 1 : Connaissance et fonctionnalités des appareils OPT
- Module 2 : Positionnement correct du patient
- Module 3 : Gestion des erreurs de positionnement
- Module 4 : Radioprotection / aspects dosimétriques
- Module 5 : Mesures spécifiques d'ajustement de la dose
- Module 6 : Contrôle de stabilité
- Module 7 : Bases légales
- Module 8 : Gestion des données

3.2 Demi-journée ou journée de pratique - 5 modules de 45 minutes

3.2.1 OPT – 5 modules de 45 minutes

- Module 9 : Connaissance et fonctionnalités des appareils OPT
- Module 10 : Positionnement correct du patient
- Module 11 : Gestion des erreurs de positionnement
- Module 12 : Mesures spécifiques d'ajustement de la dose
- Module 13 : Contrôle de stabilité (appareil & moniteur)

3.2.2 Télé – 3 modules supplémentaires de 45 minutes

- Module 14 : Connaissance et fonctionnalités des appareils Télé
- Module 15 : Positionnement correct du patient en Télé
- Module 16 : Gestion des erreurs de positionnement en Télé

3.3 Phase d'apprentissage sous supervision sur la place de travail

En entreprise et **encadrés par une personne habilitée** (cf. 1.2 Encadrement : qualifications requises) les participantes et participants réalisent de **manière autonome** et **dans le délai d'une année après le démarrage de la formation**

- 30 examens OPT
- +20 examens téléradiographiques supplémentaires (pour le module supplémentaire Télé)

Après chaque réalisation en autonomie sous supervision, l'OPT ou le cliché Télé est analysé, discuté, anonymisé, archivé et répertorié sur un formulaire ad-hoc (remis aux participants par l'organisateur au démarrage du cours) en vue de sa transmission. Seuls les clichés OPT correspondant à une hémi-face ou à des vues partielles sont pris en compte. Les clichés de type "OPT quadrant" ne sont pas admissibles pour la documentation de la formation.

Il est important d'obtenir les autorisations nécessaires de la part des patients à cet effet.

4. Examen écrit (un an après la partie théorique)

Le participant ou la participante doit s'inscrire à l'examen au moyen du formulaire « Demande d'admission au test écrit » ; **l'inscription à l'examen n'est pas automatique.**

En 45 minutes, la candidate ou le candidat à l'examen complète un questionnaire à choix multiples. L'examen porte sur le contenu des modules de cours.

4.1 Conditions d'admission à l'examen

Sont admis à l'examen les participants qui satisfont aux critères A + B + C ci-dessous.

- Avoir suivi au moins 80 % des modules théoriques et avoir suivi la journée de pratique**
La présence doit être attestée par le formateur pour se présenter à l'examen.
- Avoir réalisé 30 OPT (+20 Télé)**
(cf. 3.3 Phase d'apprentissage sous supervision sur la place de travail).
- A transmettre à dentaire@ortrassvs.ch, au plus tard 30 jours avant la date de l'examen :**
 - Copie du passeport ou de la carte d'identité ou du permis de séjour, à transmettre au format .pdf
 - Attestation signée/visée de la main de l'organisateur de cours sur la participation aux cours théorique et pratique, à transmettre au format .pdf
 - Attestation du superviseur stipulant que les examens radiologiques ont été réalisés en autonomie et sous supervision, à transmettre au format .pdf
 - 30 examens OPT (+ 20 Télé si module supplémentaire) anonymisés et identifiés par un numéro interne au cabinet, à transmettre sous forme électronique
 - Listing complété par le superviseur, sur la base des indications transmises, des OPT et télé réalisés par la personne en formation.

4.2 Critères de réussite de l'examen

L'examen est réussi si au moins 75% du total des points sont obtenus.

4.3 Répétition de l'examen

En cas d'échec, il est possible de le repasser une 2^e fois sans avoir à suivre de nouveau les cours correspondants.

5. Voie de recours

Une opposition peut être formulée contre :

- la reconnaissance en tant que personne en charge de la formation ;
- la non-admission à un cours ;
- la non-admission à l'examen ;
- l'échec à l'examen.

L'opposition doit être formulée par écrit et motivée dans les 30 jours qui suivent la décision auprès du secrétariat de la commission pour le perfectionnement des assistants et assistantes dentaires (CPAD) à l'adresse suivante :

*Secrétariat SSO Suisse
Commission CPAD
Thunstrasse 7
CP
3001 Bern*

La CPAD est compétente pour les oppositions en première instance. La CPAD peut procéder à un échange d'écritures ou fixer une audition. La décision de la CPAD peut être contestée auprès de la Commission Équipe du cabinet dentaire.

Pour la récusation, l'art. 10 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) est applicable auprès de chaque instance.

6. Règlement de la SSO régissant la formation en radiologie extraorale en deux dimensions en médecine dentaire

Tous les points mentionnés dans le règlement officiel de la SSO sont acceptés par le participant et font foi. Le règlement peut être consulté au lien suivant :

<https://www.sso.ch/fr/equipe-du-cabinet-dentaire-formation-complementaire-radiographie-extraorale>.

7. Autres

7.1 L'OrTra SSVs exclut toute responsabilité dans les limites autorisées par la loi.

7.2 Les assurances de toutes sortes ou la couverture d'assurance incombe au participant.

CERTIFICAT DELIVRE PAR LA SSO

Après avoir suivi la formation et rempli les critères de réussite, un certificat est **délivré par la SSO** autorisant la réalisation autonome, sous la responsabilité d'un médecin-dentiste expert, de clichés indiqués et prescrits.

Si le module supplémentaire Télé a été suivi et validé, le certificat suivant est délivré :

Certificat OPT & Télé **Radiographies panoramiques & Images téléradiographiques latérales**

Si le module supplémentaire Télé n'a pas été validé, le certificat suivant est délivré :

Certificat OPT **Radiographies panoramiques**

CONTACTS – ORGANISATEUR DU COURS

OrTra Santé Social Valais (OrTra SSVs)
Av. du Général Guisan 1 / 3960 Sierre

Tél. +41 27 455 42 53

www.ortrassvs.ch / dentaire@ortrassvs.ch

Coordination des formations dentaires :

Mme Sandra Brunner, dentaire@ortrassvs.ch, Tél. +41 78 600 44 34

Membres de la Commission valaisanne de cours

- **SSO section Valais représentée par**
Mme Elodie MOIX, présidente SSO-Valais, médecin-dentiste
Dr Serge BOVIER, membre du comité SSO-Valais, médecin-dentiste
Dresse Marielle COUDRAY HUSER, médecin-dentiste, spécialiste en Orthodontie (CH)
- **OrTra SSVs représentée par**
Mme Laurence Fournier, directrice
Mme Sandra Brunner, coordinatrice des formations complémentaires « Dentaires » & Responsable de filière AD à l'EPASC & « Assistante » du chef Expert AD valaisan
- **AD & AP**
Mme Aline GAY VERGERES, assistante dentaire et assistante en prophylaxie
Mme Céline M'BARKI, assistante dentaire, assistante en prophylaxie, experte CFC et enseignante à l'EPASC, enseignante OrTra SSVs

PROCESSUS QUALITE

Les participantes et participants évaluent au moyen d'un formulaire la qualité de l'enseignement. La synthèse des évaluations est remise à la commission de cours SSO-VALAIS et à la SSO SUISSE après chaque session.

Sierre, le 12 août 2025